



## CONSEIL DES COMMISSAIRES

### Centre Champagnat

Séance ordinaire du 22 novembre 2017 (19 heures)

– 5<sup>e</sup> séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente  
Marie-José Mastromonaco, vice-présidente et commissaire,  
Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)  
Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
  - MM. Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est–Saint-  
Michel (02)  
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault –  
Parc-Extension (03)  
Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie–  
Rosemont-Ouest (04)  
Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05)
  - Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
  - M. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)  
(par conférence téléphonique)
  - Mmes Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09)  
Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
  - M. Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
  - Mmes Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de  
parents (primaire)  
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
  - MM. Jocelyn Pauzé, commissaire coopté  
Jean-Martin Aussant, commissaire coopté
- ABSENTS :**
- Mme Julia Druliolles, commissaire représentant le comité de  
parents (EHDAA)
  - M. Marcel Lauzon, commissaire représentant le comité de  
parents (secondaire)
- Sont aussi  
présents :**
- M<sup>es</sup> Sylvie Gallant, secrétaire générale adjointe  
Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
  - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
  - MM. Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire
- ABSENT :**
- M. Robert Gendron, directeur général

- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 1
  - Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unités, unité 2
  - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 3
  - Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 4
  - Guyline Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
  - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
  - M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
  - MM. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
  - Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
  - Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
  - MM. Krimo Azouaou, directeur adjoint du Service des ressources financières
  - Gérald Gauthier, directeur adjoint des Services éducatifs
  - Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
  - Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
  - Karine Fournier, analyste à la Direction générale
  - Sophie Archambault, réviseuse linguistique
  - Lynda Émond, technicienne au Service des technologies de l'information

**Est reçue :** Mme Sylvie Lenoir, bureau du Vérificateur général du Québec

\*\*\*\*\*

Le commissaire Jocelyn Pauzé est absent durant le point 7 et est de retour durant le point 11.

\*\*\*\*\*

Madame Sylvie Lenoir, du bureau du Vérificateur général du Québec (VGQ), présente le rapport du vérificateur sur les états financiers de la CSDM au point 22. Le Conseil des commissaires prend acte de ce rapport.

\*\*\*\*\*

*Une première pause est décrétée de 20 h 50 à 21 h 05.  
Une deuxième pause est décrétée de 22 h 50 à 23 h 00.*

\*\*\*\*\*

## **Mot de la présidente**

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et elle invite le directeur du centre Champagnat, M. Sylvain Lachaine, à parler de son établissement. Ce dernier aborde les différentes missions de ce centre multiservices et présente la diffusion d'un court film visant à faire connaître l'établissement, les membres de son équipe et des élèves aux besoins diversifiés.

La présidente remercie M. Lachaine et lui demande de transmettre ses remerciements aux élèves et aux membres du personnel. Elle mentionne le projet de nouveau centre Champagnat permettant d'accueillir plus d'élèves de même que les défis à relever au cours des prochaines années.

La présidente félicite M. Jocelyn Pauzé, commissaire coopté, nouvel élu municipal à la Ville de Montréal.

La présidente invite toutes les personnes présentes à participer aux marathons d'écriture d'Amnistie internationale dans le cadre de la journée internationale des droits humains.

Dans le cadre de la semaine des professionnels, la présidente souligne le travail quotidien et essentiel de ces derniers dans nos établissements et invite les directions d'unité à partager ses remerciements.

\*\*\*\*\*

### 1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- |           |  |
|-----------|--|
| CC-I-60   | Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant la pénurie enseignante (logement et transport)  |
| A-10-127  | Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation – école FACE |
| A-33-1114 | Service des ressources matérielles – reprise de locaux pour le Centre Saint-Louis au 4273, rue Drolet (bâtiment 222)   |

A-33-1115            Service des ressources matérielles – approbation des conditions établies dans le cadre de l'éviction temporaire du CPE le Petit cheval – immeuble excédentaire sis au 8000, 8<sup>e</sup> Avenue (imm. n<sup>o</sup> 139L)

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2017
- 3- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2017
- 4- Période réservée au public
- 5- Audience relative au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM 2018-2021
  - a) AUD-558            Carrefour populaire Saint-Michel – M. Simon Ambeault
- 6- AUD-556            La joie des enfants – Francine Bastien, vice-présidente
- 7- AUD-559            Alliance des professeures et professeurs
- 8- Avis de proposition
- 9- CC-M-265            Proposition d'urgence des commissaires Kenneth George et Khokon Maniruzzaman relative à la démarche du CGTSIM auprès du ministre de l'Éducation
- 10- CC-I-57            Proposition de la commissaire Violaine Cousineau concernant l'importance d'offrir de véritables cours d'éducation à la sexualité dans toutes les écoles
- 11- CC-I-58            Proposition d'urgence de la commissaire Violaine Cousineau concernant la relocalisation du centre administratif de la CSDM
- 12- CC-I-59            Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant la pénurie enseignante (1<sup>ère</sup> étape)
- 13- CC-I-60            Proposition d'urgence du commissaire Jean-François Gosselin concernant la pénurie enseignante (2<sup>e</sup> étape)
- 14- DG-02-374            Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2017-2018

- 15- DG-02-380 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- 16- DG-02-382 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- 17- DG-02-387 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2017-2018
- 18- DG-02-388 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Laurier – année 2017-2018
- 19- DG-02-389 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'Académie De Roberval – année 2017-2018
- 20- DG-05-153 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – demande d'autorisation d'aliénation de l'immeuble sis au 6839 rue Drolet (imm. n° 172 – lot 2 333 501 du Cadastre du Québec) en faveur du Centre social et communautaire de la Petite-Patrie
- 21- A-10-127 Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation – école FACE
- 22- A-31-3305 Service des ressources financières – états financiers – exercice clos le 30 juin 2017
- 23- A-32-186 Service des technologies de l'information – bilan d'utilisation de la mesure ministérielle 50760 2016-2017 et proposition d'utilisation de la mesure 50760 pour l'année 2017-2018
- 24- A-33-1111 Service des ressources matérielles – signature d'un addenda au bail liant la Commission scolaire de Montréal et Gestion Plaza Côte-des-Neiges pour la location de l'immeuble sis au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges, et ce, pour les besoins du centre Pauline-Julien et de l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal

- 25- A-33-1114 Service des ressources matérielles – reprise de locaux pour le Centre Saint-Louis au 4273, rue Drolet (bâtiment 222)
- 26- A-33-1115 Service des ressources matérielles – approbation des conditions établies dans le cadre de l'éviction temporaire du CPE le Petit cheval – immeuble excédentaire sis au 8000, 8<sup>e</sup> Avenue (imm. n<sup>o</sup> 139L)
- 27- A-34-2901 Service du secrétariat général – nomination à un comité de travail – 2017-2018 – modification
- 28- A-34-2902 Service du secrétariat général – projet de vente au Centre de la petite enfance La Ruche d'une parcelle de terrain située au 3320, rue Hochelaga
- 29- A-34-2904 Service du secrétariat général – comblement du poste vacant de commissaire – article 199 de la Loi sur les élections scolaires
- 30- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1
- a) DG-02-381 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal – année 2017-2018
- b) DG-02-383 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Ahuntsic – 2017-2018
- c) DG-02-384 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal – année 2017-2018
- 31- Information :
- a) DG-01-349 Direction générale – modification du document « L'éthique et les valeurs au travail : Code de conduite des employés de la CSDM » – ajout d'un préambule
- b) INF-741 Comité de gestion de la taxe scolaire – demande de compensation des pertes de revenus et des coûts additionnels reliés au paiement de la taxe scolaire en deux versements

- c) INF-744 Comité de parents de la CSDM – nomination de représentants parents au CCSEHDAA

32- Période réservée aux commissaires

33- Période réservée à la Direction générale

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2017

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2017, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 octobre 2017.

3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2017

En application de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 novembre 2017, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 novembre 2017.

4. Période réservée au public

- a) Salle de concert de l'école Joseph-François-Perrault

M. Ron Fitzsimmons se présente pour obtenir de l'information au regard du dossier de la Salle de concert à l'école Joseph-François-Perreault. Il en profite pour annoncer les prochains concerts à venir les 5 et 6 décembre prochains au centre Claude-Champagne.

La présidente explique qu'elle a écrit à Mme Valérie Plante, nouvelle mairesse de Montréal, et qu'elle la rencontrera dans les prochaines semaines. La présidente spécifie également que des rencontres avec les arrondissements sont prévues pour aborder les besoins des écoles, notamment les cubicules et la salle de concert pour l'école Joseph-François-Perrault.

b) Capacités d'accueil à l'école Marc-Favreau

Mme Geneviève Sauviat, présidente du conseil d'établissement de l'école Marc-Favreau, se présente pour porter à l'attention des commissaires et de la présidente certaines préoccupations relatives à la capacité d'accueil et aux défis anticipés en vue de la prochaine rentrée scolaire. Mme Sauviat mentionne notamment qu'au fil des ans, l'école a dû sacrifier des locaux, dont des locaux réservés aux spécialistes et la bibliothèque, afin d'augmenter la capacité d'accueil de l'école.

La présidente mentionne que des discussions sont en cours avec la Commission scolaire English-Montréal (EMSB) relativement au bâtiment Place Borden. Elle ajoute qu'il n'est pas exclu de recourir à des unités modulaires en vue d'ajout d'espace.

c) Vente de bâtiments excédentaires

M. Guy Arsenault se présente pour expliciter son souhait de rendre publique la liste de bâtiments excédentaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui pourraient faire l'objet de vente, considérant que des immeubles excédentaires sont occupés par des partenaires.

La présidente explique qu'il sera difficile de répondre à cette demande d'ici le 20 décembre prochain, moment où sera traité le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) à une séance du Conseil. Dans l'éventualité de vente de bâtiments, la présidente mentionne que les partenaires seraient avisés en priorité. Elle précise toutefois qu'elle ne peut infirmer ni confirmer la vente de bâtiments pour le moment.

d) Délocalisation du Centre d'intégration scolaire

Mme Françoise Stanton se présente pour partager sa préoccupation au regard du sort réservé aux élèves qui fréquentent le Centre d'intégration scolaire (CIS). Dans le contexte de la consultation sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2020 (PTRDI), ces derniers pourraient être délocalisés, évincés des locaux de la CSDM, notamment en raison de la vétusté du bâtiment et de la surpopulation scolaire dans le quartier. Elle demande notamment des délais plus longs de même que la participation de la CSDM à la recherche de solutions.



La présidente précise que le PTRDI est présentement en consultation et qu'il n'est pas question d'éviction. Elle rappelle que les décisions au regard du PTRDI seront prises le 20 décembre 2017 et que la CSDM travaillera avec ses partenaires, vu qu'elle a à cœur les besoins des élèves. Elle précise, par la même occasion, que la CSDM dispose déjà d'écoles pour les élèves à besoins particuliers.

5. Audience relative au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM 2018-2021

a) Carrefour populaire Saint-Michel – M. Simon Ambeault

M. Simon Ambeault, du Carrefour populaire Saint-Michel, porte-parole de la Coalition ad hoc des organismes logés par la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mmes Nathalie Barthélémy et Manon Bonin font entendre leurs souhaits quant aux consultations en cours sur le PTRDI, notamment de participer aux échanges en vue de faire partie de la solution, d'avoir accès à la liste des douze bâtiments excédentaires qui seraient à vendre et de mettre en place un moratoire de trois ans minimum sur les hausses de loyers.

La présidente aborde les coûts nécessaires pour maintenir les immeubles excédentaires en bon état. Elle précise que la CSDM ne peut plus puiser dans son budget de fonctionnement et qu'elle doit prioriser les élèves. La présidente souligne que, dans l'éventualité d'une vente, les partenaires qui seraient concernés seraient informés au moment opportun. Elle remercie les porte-parole.

6. Audience – La joie des enfants – Francine Bastien, vice-présidente

Mme Francine Bastien, vice-présidente de l'organisme *La Joie des enfants*, accompagnée de Mme Sylvie Bégin, trésorière, demande une révision de la classification du taux de location de même qu'un bail d'une durée minimale de cinq ans. Par la même occasion, une lettre d'appui de la CSDM est sollicitée afin d'adresser des demandes d'argent neuf auprès des ministères concernés.

La présidente rappelle que la CSDM n'obtient aucun financement pour l'entretien de bâtiments excédentaires. Elle assure l'appui de la CSDM dans les démarches à entreprendre par les responsables de l'organisme auprès de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Lucie Charlebois.

7. Audience – Alliance des professeures et professeurs de Montréal – négociation locale entre l'Alliance et la CSDM

Mmes Pascale Pagé, Christine Dufour et Marie-Claude Côté, enseignantes à la CSDM demandent à la Commission scolaire de travailler à améliorer les conditions de travail des enseignants, dans le cadre des négociations de la convention collective locale.

Les enseignantes déposent à l'intention de la présidente deux ouvrages portant sur des défis qu'on retrouve en contexte scolaire.

Mme Harel Bourdon signale que les négociations sont en cours et qu'elle a confiance en la poursuite des discussions.

8. Avis de proposition

La commissaire Violaine Cousineau annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition sur la façon dont la CSDM dispose du matériel et des meubles dont elle n'a plus besoin.

La commissaire Diane Beaudet annonce qu'elle soumettra, à une prochaine séance du Conseil des commissaires, une proposition sur le climat de travail.

9. Proposition d'urgence des commissaires Kenneth George et Khokon Maniruzzaman relative à la démarche du CGTSIM auprès du ministre de l'Éducation

Document déposé : CC-M-265

CONSIDÉRANT que la décision gouvernementale de 2006 de permettre le paiement du compte de taxe scolaire en deux versements allait inévitablement réduire les sommes que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) pourrait investir dans les milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a reconnu cette situation en remettant des subventions spéciales au CGTSIM dans les années qui ont suivi l'adoption de cette loi, soit de 2007 à 2011;

CONSIDÉRANT que le CGTSIM évalue à 4 205 309 \$ la somme qu'il n'a pas pu verser aux milieux défavorisés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2018 à cause de la loi de 2006;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le CGTSIM le 11 mai 2017 visant à ce que le CGTSIM reçoive une subvention pour compenser la somme dont les milieux ont été privés à cause de la loi de 2006;

CONSIDÉRANT la décision prise au CGTSIM de remettre la totalité de cette somme aux commissions scolaires de l'île de Montréal à titre d'allocations supplémentaires pour les milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT la lettre du 19 octobre de la présidente de CGTSIM au ministre de l'Éducation;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM pour cet enjeu;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la présidente de communiquer au gouvernement l'appui de la CSDM aux objectifs et à la démarche du CGTSIM.

10. Proposition de la commissaire Violaine Cousineau concernant l'importance d'offrir des cours d'éducation à la sexualité dans toutes les écoles

Document déposé : CC-I-57

CONSIDÉRANT que l'actualité fournit actuellement la démonstration qu'il y a urgence à offrir, dans l'ensemble des écoles du Québec, de véritables cours d'éducation à la sexualité;

CONSIDÉRANT que les projets pilotes mis sur pied par le ministère de l'Éducation visent à exiger que ce soient des membres du personnel de l'école (enseignants, professionnels, etc.) qui abordent différentes questions liées à la sexualité;

CONSIDÉRANT que de nombreux enseignants et acteurs du milieu de l'éducation ont décrié la façon dont ces projets pilotes sont implantés puisqu'ils ne font pas appel à des ressources spécialisées (organismes communautaires, sexologues, etc.), qu'ils n'offrent qu'une formation très limitée aux personnes qui prendront en charge ces contenus et qu'ils ne font pas l'objet d'un cours à part entière, mais bien « d'apprentissages » dispensés en cours d'année à l'intérieur de la grille horaire actuelle;

CONSIDÉRANT la population qui fréquente les écoles de la CSDM, population très diversifiée, au profil socioéconomique, ethnique et linguistique varié;

Il est PROPOSÉ :

- 1° que le Conseil des commissaires de la CSDM RÉITÈRE auprès du ministère de l'Éducation l'importance que des cours d'éducation à la sexualité soient rapidement offerts dans toutes les écoles, qu'ils fassent l'objet d'un cours à part entière et que les personnes qui le donnent soient dûment formées pour pouvoir intervenir adéquatement auprès des élèves.

La présidente, Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes :

- Supprimer, dans le titre, le mot « véritable »;
- Remplacer, dans le premier considérant, les termes « y a urgence à offrir » par les termes « est primordial d'offrir » et supprimer le terme « véritables »;
- Remplacer, dans le deuxième considérant, les termes « visent à exiger » par le terme « demandent »;

- Remplacer le dernier considérant par le considérant suivant :
  - « CONSIDÉRANT que le bureau des Services éducatifs complémentaires met en place des capsules vidéo qui intègrent le contenu de la progression des apprentissages en éducation à la sexualité »
- Supprimer, dans le premier paragraphe de la recommandation, les termes « qu'ils fassent l'objet d'un cours à part entière »;
- Ajouter les deux paragraphes suivants à la recommandation :
  - « 2° de MANDATER la direction générale afin de consulter le comité de parents, l'association des élèves et notre personnel afin de connaître leurs préoccupations concernant les cours d'éducation à la sexualité;
  - « 3° de DEMANDER au ministère de l'Éducation le financement de sexologues pour permettre le déploiement de la progression des apprentissages en éducation à la sexualité ».

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que l'actualité fournit actuellement la démonstration qu'il est primordial d'offrir, dans l'ensemble des écoles du Québec, des cours d'éducation à la sexualité;

CONSIDÉRANT que les projets pilotes mis sur pied par le ministère de l'Éducation demandent que ce soient des membres du personnel de l'école (enseignants, professionnels, etc.) qui abordent différentes questions liées à la sexualité;

CONSIDÉRANT que de nombreux enseignants et acteurs du milieu de l'éducation ont décrié la façon dont ces projets pilotes sont implantés puisqu'ils ne font pas appel à des ressources spécialisées (organismes communautaires, sexologues, etc.), qu'ils n'offrent qu'une formation très limitée aux personnes qui prendront en charge ces contenus et qu'ils ne font pas l'objet d'un cours à part entière, mais bien « d'apprentissages » dispensés en cours d'année à l'intérieur de la grille horaire actuelle;

CONSIDÉRANT que le bureau des Services éducatifs complémentaires met en place des capsules vidéo qui intègrent le contenu de la progression des apprentissages en éducation à la sexualité ;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° que le Conseil des commissaires de la CSDM RÉITÈRE auprès du ministère de l'Éducation l'importance que des cours d'éducation à la sexualité soient rapidement offerts dans toutes les écoles et que les personnes qui le donnent soient dûment formées pour pouvoir intervenir adéquatement auprès des élèves;

- 2° de MANDATER la direction générale afin de consulter le comité de parents, l'association des élèves et notre personnel afin de connaître leurs préoccupations concernant les cours d'éducation à la sexualité;
- 3° de DEMANDER au ministère de l'Éducation le financement de sexologues pour permettre le déploiement de la progression des apprentissages en éducation à la sexualité.

11. Proposition de la commissaire Violaine Cousineau concernant la relocalisation du centre administratif

Document déposé : CC-I-58

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) gère des fonds publics, et qu'en tant qu'institution publique, elle a la responsabilité d'assurer la plus grande transparence dans la gestion de ces fonds;

CONSIDÉRANT que la CSDM possède des bâtiments dans lesquels logent des partenaires du milieu scolaire (CPE, organismes communautaires, centres de loisirs...);

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires constitue une instance démocratique qui a le devoir d'informer les citoyens, de les consulter, d'assurer une transparence dans les débats et dans les prises de décision;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires extraordinaire du 8 novembre dernier portant sur la délocalisation des employés du centre administratif s'est tenu à huis clos et que les citoyens n'ont donc aucun moyen de prendre part aux orientations qui sont actuellement prises et qui deviendront bientôt irréversibles;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de RENDRE immédiatement publics les documents liés aux orientations qui sont prises pour relocaliser à court et à long termes les employés du centre administratif de la CSDM;
- 2° de RENDRE immédiatement publique la liste des bâtiments qui seront récupérés pour fins scolaires, de ceux qui seront conservés pour des besoins futurs et de ceux qui seront mis en vente.

Le vote est demandé par la commissaire Marie-José Mastromonaco.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent contre.

Les commissaires Julie Wagner et Mélanie Robinson s'abstiennent.

La proposition est rejetée par la majorité des commissaires présents.

12. Proposition du commissaire Jean-François Gosselin concernant la pénurie enseignante (congés de maternité)

Document déposé : CC-I-59

CONSIDÉRANT les propos de Mme Bellenger-Heng tenus lors de la rencontre du comité de parents de la région sud à l'effet que la hausse des absences prolongées des professeurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) était essentiellement due au nombre plus élevé de jeunes professeurs quittant pour des congés de maternité;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de RENDRE disponible aux membres du Conseil des commissaires de la CSDM l'information qui viendrait corroborer cette affirmation.

Le vote est demandé par la commissaire Diane Beaudet.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent contre.

Les commissaires Julie Wagner et Mélanie Robinson s'abstiennent.

La proposition est rejetée par la majorité des commissaires présents.

13. Proposition du commissaire Jean-François Gosselin concernant la pénurie enseignante (logement et transport)

Document déposé : CC-I-60

CONSIDÉRANT les affirmations de la porte-parole de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), reprises entre autres par Mme Stéphanie Bellenger-Heng, à l'effet que pour retenir et attirer les professeurs à la CSDM, nous devrions voir au développement de logements pour que ces derniers puissent résider sur le territoire de la CSDM, de même que travailler avec la STM afin qu'elle offre des tarifs préférentiels pour ces professeurs;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DÉPOSER un document sommaire informant le Conseil des commissaires de la CSDM des démarches effectuées à ce jour pour voir à la réalisation de ces actions;
- 2° de CONSULTER les partenaires syndicaux afin de valider que ces pistes de solution sont bien les mieux à même d'assurer la rétention du corps enseignant à la CSDM.

Le vote est demandé par la commissaire Marie-José Mastromonaco.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng et Khokon Maniruzzaman votent contre.

Les commissaires Julie Wagner et Mélanie Robinson s'abstiennent.

La proposition est rejetée par la majorité des commissaires présents.

14. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-374 en date du le 7 novembre 2017 de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par la supérieure immédiate;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le choix de Mme Isabelle Pronovost, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Marguerite-Bourgeois.

15. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe à l'école Saint-Ambroise – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-380 en date du le 25 octobre 2017  
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par la supérieure immédiate;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONFIRMER le choix de Mme Karine Groleau qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction adjointe à l'école Saint-Ambroise.

16. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe à l'école De la Petite-Bourgogne – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-382 en date du 27 octobre 2017  
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par le supérieur immédiat;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de CONFIRMER le choix de Mme Annie Gagnon qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction adjointe à l'école De la Petite-Bourgogne.



17. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction à l'école Sainte-Catherine-de-Sienne – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-387 en date du 1<sup>er</sup> novembre 2017  
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la période de probation du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que la période de probation fait partie intégrante des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués dans le rapport d'évaluation fourni par la supérieure immédiate;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER le choix de Mme Anne Gaudreau, qui a favorablement réussi sa période de probation, au poste de direction à l'école Sainte-Catherine-de-Sienne.

18. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Laurier – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-388 en date du 2 novembre 2017  
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'école primaire Laurier;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Isabelle Périard au poste de direction à l'école primaire Laurier à compter du 23 novembre 2017.

19. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'Académie De Roberval– année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-389 en date du 7 novembre 2017  
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la nomination d'une direction à l'Académie De Roberval;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal* concernant l'affichage des postes vacants;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de NOMMER M. Jaziel Petrone au poste de direction à l'Académie De Roberval, à compter du 20 novembre 2017.

20. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – demande d'autorisation d'aliénation de l'immeuble sis au 6839 rue Drolet (imm. n° 172 – lot 2 333 501 du Cadastre du Québec) en faveur du Centre social et communautaire de la Petite-Patrie

Document déposé : Rapport DG-05-153 en date du 21 novembre 2017  
de Mme Carmel Harrigan concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les échanges entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et le Centre social et communautaire de La Petite-Patrie (CSCPP) depuis 2011 relativement à l'acquisition de l'immeuble excédentaire sis au 6839 rue Drolet (imm. n° 172);

CONSIDÉRANT l'offre de vente transmise par la CSDM en septembre 2013 (voir en annexe 1 du rapport) incluant les prolongations du délai de réponse;

CONSIDÉRANT que le CSCPP a accepté l'offre de vente de la CSDM au prix de 1 188 400 \$ (voir la résolution en annexe 2 du rapport);

CONSIDÉRANT que le CSCPP a obtenu des propositions de financement qui lui permettraient d'acquérir l'immeuble;

CONSIDÉRANT que l'offre de vente inclut notamment la clause de premier refus, telle qu'exigée en vertu de l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*;

CONSIDÉRANT que la vente est faite sans aucune garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur;

CONSIDÉRANT que l'immeuble n'est pas ciblé par le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020* (PTRDI) pour une reprise aux fins scolaires de la CSDM (version adoptée par le Conseil des commissaires en date du 27 décembre 2016);

CONSIDÉRANT que le *PTRDI 2018-2021 version consultation*, adopté par le Conseil des commissaires en juin dernier, propose qu'une analyse soit réalisée « d'ici le 31 janvier 2018 [...] afin de déterminer le potentiel de transformation de l'usage de cet immeuble à des fins de scolarisation »;

CONSIDÉRANT que le PTRDI 2018-2021 version définitive sera soumis à l'approbation par le Conseil des commissaires de la CSDM en décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique*, les dispositions du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* ainsi que celles de la *Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives*, en vertu desquelles la CSDM doit soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi qu'à la Société québécoise des infrastructures (SQI) avant de procéder à la signature de l'acte de vente de ladite parcelle d'immeuble;

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit à l'article 158 que le Conseil des commissaires est le délégué désigné pouvant approuver l'envoi au MEES et à la SQI d'une demande d'autorisation d'aliéner un immeuble;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la vente de gré à gré de l'immeuble sis au 6839 rue Drolet (imm. n° 172 – lot 2 333 501 du Cadastre du Québec) en faveur du Centre social et communautaire de La Petite-Patrie, et ce, pour la somme de 1 188 400 \$, et ce, conditionnellement à la décision du Conseil des commissaires relativement au PTRDI 2018-2021 à être déposé en décembre prochain, plus particulièrement à l'égard dudit immeuble;
- 2° de MANDATER la secrétaire générale pour faire parvenir une demande au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner ledit immeuble en faveur du Centre social et communautaire de La Petite-Patrie;

- 3° de MANDATER la secrétaire générale pour faire parvenir une demande à la Société québécoise des infrastructures afin de confirmer l'approbation de poursuivre les démarches pour aliéner ledit immeuble en faveur du Centre social et communautaire de La Petite-Patrie;
- 4° de MANDATER la notaire de la CSDM pour procéder à la rédaction, à la réception des signatures et à la publication de l'acte de vente.

21. Service de l'organisation scolaire – modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021 de la Commission scolaire de Montréal – version pour consultation – école FACE

Document déposé : Rapport A-10-127 en date du 15 novembre 2017 de MM. David Genesse Bolduc et Éric Vendette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'état vétuste du bâtiment 095, situé au 3449, rue University;

CONSIDÉRANT le rapport A-33-1055 concernant l'état de l'immeuble 095 situé au 3449, rue University;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) souhaite être transparente dans la planification du projet de l'immeuble 095 situé au 3449, rue University occupé par l'école FACE;

CONSIDÉRANT la mise en place du comité de travail par la CSDM;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la version pour consultation du PTRDI 2018-2021;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER la version pour consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2018-2021 de la CSDM, adoptée lors de la séance ordinaire du 21 juin 2017 (rapport A-10-115, résolution 5);
- 2° de POURSUIVRE l'analyse des différents scénarios menant au projet de réhabilitation de l'immeuble situé au 3449, rue University occupé par l'école FACE, en collaboration avec le comité de travail.

22. Service des ressources financières – états financiers – exercice clos le 30 juin 2017

Document déposé : Rapport A-31-3305 en date du 17 novembre 2017 de MM. Krimo Azouaou, Massimo Muoio et Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que « le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au Conseil des commissaires, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport »;

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2017 et de l'analyse de la direction lors de la réunion du comité de vérification tenue le 27 octobre dernier;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant du Vérificateur général du Québec, daté du 27 octobre 2017, portant sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT les explications fournies dans l'analyse des états financiers par la direction présentée dans le présent document;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers de la CSDM pour l'exercice clos le 30 juin 2017 et du rapport de l'auditeur indépendant du Vérificateur général du Québec portant sur ces états financiers.

23.

Service des technologies de l'information – bilan d'utilisation de la mesure ministérielle 50760 2016-2017 et proposition d'utilisation de la mesure 50760 pour l'année 2017-2018

Document déposé : Rapport A-32-186 en date du 20 novembre 2017  
de Mme Lucie Perreault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les balises prescrites qui concernent l'utilisation de la mesure ministérielle 50760 – *Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec*;

CONSIDÉRANT les avis recueillis auprès des directions des établissements par le biais du comité des partenaires du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la consultation menée formellement auprès de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal;

CONSIDÉRANT la participation des services éducatifs à l'élaboration d'une proposition au maintien des ressources éducatives numériques les plus utilisées par les écoles et les centres de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les améliorations concrètes à l'environnement technologique qui découleront des investissements projetés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la proposition soumise pour l'utilisation de la mesure ministérielle 50760;
- 2° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à réaliser l'ensemble des dépenses projetées au présent rapport;
- 3° de DEMANDER au Service des ressources financières de procéder à la répartition des sommes associées à la mesure ministérielle selon les balises prescrites au présent rapport.

24. Service des ressources matérielles – signature d'un addenda au bail liant la Commission scolaire de Montréal et Gestion Plaza Côte-des-Neiges pour la location de l'immeuble sis au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges, et ce, pour les besoins du centre Pauline-Julien et de l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1111 en date du 31 octobre 2017  
de Mme Marie-Laure Detroye et de M. Dominic Giguère  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) loue des locaux dans l'immeuble sis au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges depuis 2003;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, les parties ont signé un bail, puis deux addenda au bail, lesquels prolongeaient la location jusqu'au 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que cet espace est toujours requis par le Centre Pauline-Julien et l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal pour continuer à offrir leurs services à la population, et qu'une demande a été faite afin de poursuivre la location (PTRDI 2017-2020);

CONSIDÉRANT que le Centre Pauline Julien occupe 57,4 % de la superficie louée, soit 2 321,93 m<sup>2</sup> (24 993 pi<sup>2</sup>);

CONSIDÉRANT que l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal occupe 42,6 % de la superficie louée, soit 1 949, 85 m<sup>2</sup> (20 988 pi<sup>2</sup>);

CONSIDÉRANT que le Centre Pauline-Julien occupera dès 2018-2019 la totalité de la superficie, soit 43 543 pi<sup>2</sup> (PTRDI 2018-2021 en consultation);

CONSIDÉRANT que le Centre Pauline Julien et l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal ont déjà prévu à leurs budgets respectifs les sommes à déboursier pour le paiement du loyer;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de plusieurs négociations avec le locateur, les parties sont arrivées à une entente sur les conditions d'un nouvel addenda au bail;

CONSIDÉRANT les conditions proposées;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer un addenda au bail liant la CSDM et Gestion Plaza Côte-des-Neiges pour la location de l'immeuble sis au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges, et ce, pour les besoins du Centre Pauline-Julien et de l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal, selon les conditions suivantes :

**Superficie :** 4 045,62 m<sup>2</sup> (43 543 pi<sup>2</sup>)

**Durée du bail :** Le bail aura une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2022.

**Option de renouvellement :** Le bail comprend une option de renouvellement de 5 ans.  
Pour cette période supplémentaire, le loyer sera négocié entre le locateur et le locataire.

**Loyer :**

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 30 juin 2019, soit pour les vingt premiers mois du terme : 21,00 \$ le pied carré pour la superficie des lieux loués par année, plus T.P.S. & T.V.Q.;

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 28 février 2021, soit pour les vingt mois suivants du terme: 22,00 \$ le pied carré pour la superficie des lieux loués par année, plus T.P.S. & T.V.Q., plus l'I.P.C. (maximum de 1,5 %);

Pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 octobre 2022, soit pour les vingt derniers mois du terme : 22,50 \$ le pied carré pour la superficie des lieux loués par année, plus T.P.S. & T.V.Q., plus l'I.P.C. (maximum de 1,5 %).

Une clause concernant des travaux de réparation en attente sera ajoutée dans l'addenda.

Toutes les autres conditions du bail et de l'addenda demeurent les mêmes.

2° d'AUTORISER pour l'année 2017-2018 le Centre Pauline-Julien à puiser à l'indice 100-339-1-65900-558 les sommes requises pour payer le loyer selon les conditions mentionnées ci-dessus, et ce, en fonction de la superficie occupée dans les lieux loués en 2017-2018, soit 2 321,93 m<sup>2</sup> (24 993 pi<sup>2</sup>);

3° d'AUTORISER pour l'année 2017-2018 l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal à puiser à l'indice 100-474-1-65900-558 les sommes requises pour payer le loyer selon les conditions mentionnées ci-dessus, et ce, en fonction de la superficie occupée dans les lieux loués en 2017-2018, soit 1 723,5 m<sup>2</sup> (18 550 pi<sup>2</sup>);

4° d'AUTORISER le Centre Pauline-Julien à puiser à l'indice 100-339-1-65900-558 les sommes requises pour payer le loyer selon les conditions mentionnées ci-dessus, et ce, en fonction de la superficie occupée dans les lieux loués à partir de l'année 2018-2019, soit 4 045,62 m<sup>2</sup> (43 543 pi<sup>2</sup>).

25. Service des ressources matérielles – reprise de locaux pour le Centre Saint-Louis au 4273, rue Drolet (bâtiment 222)

Document déposé : Rapport A-33-1114 en date du 22 novembre 2017  
de M. Dominic Giguère et de Mme Marie-Laure Detroye  
concernant le sujet en référence

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à la prochaine séance du Conseil des commissaires le 20 décembre 2017.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° de REPORTER l'étude de cette proposition à la prochaine séance du Conseil des commissaires le 20 décembre 2017.

26. Service des ressources matérielles – approbation des conditions établies dans le cadre de l'éviction temporaire du CPE le Petit cheval – immeuble excédentaire sis au 8000, 8<sup>e</sup> Avenue (imm. n° 139L)

Document déposé : Rapport A-33-1115 en date du 20 novembre 2017  
de Mme Sylvie Goyette concernant le sujet en référence

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à la prochaine séance du Conseil des commissaires le 20 décembre 2017.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° de REPORTER l'étude de cette proposition à la prochaine séance du Conseil des commissaires le 20 décembre 2017.

27. Service du secrétariat – nomination à un comité de travail – 2017-2018 – modification

Document déposé : Rapport A-34-2901 en date du 30 octobre 2017  
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que des commissaires siègent aux comités légaux, institutionnels et aux comités de travail de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);



CONSIDÉRANT les mandats et priorités ciblés par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité de parents a procédé à la nomination des parents qui prendront part aux comités légaux, aux comités institutionnels et aux comités de travail, lors de leur rencontre du 24 octobre 2017 (résolution 14);

CONSIDÉRANT que les membres sont nommés jusqu'à leur remplacement par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité de parents propose l'ajout de deux membres au comité de travail sur la stratégie Pro-parents;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de MODIFIER la résolution 14 de la séance du Conseil des commissaires du 24 octobre 2017 afin d'ajouter les noms de Mme Guylène Dhormes et Mme Marie-Josée Lapointe au comité de travail sur la stratégie Pro-parents.

28. Service du secrétariat – projet de vente au Centre de la petite enfance La Ruche d'une parcelle de terrain située au 3320, rue Hochelaga

Document déposé : Rapport A-34-2902 en date du 2 novembre 2017  
de M<sup>e</sup> Francine Daunais concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 15 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) à sa séance ordinaire du 23 avril 2014, par laquelle la CSDM autorisait l'envoi d'une demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant la vente d'une parcelle du terrain située au 3320, rue Hochelaga, en faveur du CPE La Ruche, pour la somme de 104 077,53 \$;

CONSIDÉRANT l'autorisation de la Société québécoise des infrastructures (SQI) à poursuivre les démarches pour conclure cette transaction;

CONSIDÉRANT la résolution 17 adoptée par le Conseil des commissaires de la CSDM à sa séance du 20 avril 2016, par laquelle la CSDM autorisait l'envoi au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) d'une demande de modification du prix de vente, soit un prix de vente de 382 304,25 \$;

CONSIDÉRANT l'autorisation du MELS à vendre cette parcelle de terrain au prix modifié;

CONSIDÉRANT l'intérêt, pour la CSDM et le CPE La Ruche, de concrétiser cette vente;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la présidente de la CSDM à signer, conjointement avec le secrétaire général, le projet d'acte de vente présenté en annexe et tout autre document en lien avec ce projet d'acte de vente pour donner effet à la présente résolution.

29. Service du secrétariat général – comblement du poste vacant de commissaire – article 199 de la Loi sur les élections scolaires

Document déposé : Rapport A-34-2904 en date du 22 novembre 2017  
de Mme Caroline Renaud concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil des commissaires du 27 septembre 2017, la commissaire Émilie Auclair a annoncé sa démission à titre de commissaire scolaire de la circonscription de Mercier (démission en vigueur le 5 novembre 2017);

CONSIDÉRANT l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* qui prévoit que « [s]’il reste entre 12 et 4 mois à écouler avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et que le poste d’un commissaire devient vacant, le conseil des commissaires comble ce poste dans les 30 jours de la fin du mandat, après consultation du comité de parents institué en vertu de la Loi sur l’instruction publique (...) »;

CONSIDÉRANT qu’un affichage pour le comblement du poste de commissaire scolaire de la circonscription de Mercier a été publié le 10 octobre 2017 dans le journal *Le Flambeau*;

CONSIDÉRANT que le 6 novembre 2017, les membres du Comité de gouvernance et d’éthique ont pris connaissance des curriculum vitae reçus des candidats et ont procédé à une présélection de quatre candidats;

CONSIDÉRANT que le 7 novembre 2017, dans le cadre du processus de consultation prévu à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*, les quatre candidats ont été invités à présenter leur candidature devant les membres du Comité de parents de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de parents de la CSDM ont ensuite remis au Secrétariat général une enveloppe cachetée contenant des recommandations découlant de cette consultation;

CONSIDÉRANT que les quatre candidats ont ensuite présenté leur candidature devant les commissaires à la table d’échanges du 15 novembre 2017;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de COMBLER le poste vacant de commissaire dans la circonscription de Mercier et de NOMMER Léo Lavoie à ce poste;

- 2° de PROCÉDER à l'assermentation de Léo Lavoie lors de la séance du Conseil des commissaires du 20 décembre 2017, en conformité à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*;
- 3° de DONNER un avis public du nom de cette personne nommée, le tout conformément au dernier paragraphe de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;
- 4° de DEMANDER au Secrétariat général d'aviser le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC) de veiller au versement de la rémunération de ce nouveau commissaire.

Le vote est demandé par la commissaire Violaine Cousineau.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Chantal Jorg, Mohamed Maazami, Kenneth George, Diane Beaudet, Ben Valkenburg, Stéphanie Bellenger-Heng, Khokon Maniruzzaman, Julie Wagner et Mélanie Robinson votent pour.

Les commissaires Jean-François Gosselin, Jean-Denis Dufort et Violaine Cousineau s'abstiennent.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de COMBLER le poste vacant de commissaire dans la circonscription de Mercier et de NOMMER Léo Lavoie à ce poste;
- 2° de PROCÉDER à l'assermentation de Léo Lavoie lors de la séance du Conseil des commissaires du 20 décembre 2017, en conformité à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*;
- 3° de DONNER un avis public du nom de cette personne nommée, le tout conformément au dernier paragraphe de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;
- 4° de DEMANDER au Secrétariat général d'aviser le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC) de veiller au versement de la rémunération de ce nouveau commissaire.

30. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 25 octobre et le 22 novembre 2017;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-381 en date du 25 octobre 2017 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

1<sup>o</sup> de NOMMER M. François Robert au poste de direction adjointe à l'École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

- b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction adjointe à l'école Ahuntsic – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-383 en date du 27 octobre 2017 de Mme Francyne Fleury concernant le sujet en référence

1<sup>o</sup> de NOMMER Mme Zina Azira au poste de direction adjointe à l'école Ahuntsic, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017;

2<sup>o</sup> de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- c) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal– année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-384 en date du 30 octobre 2017  
de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER M. Martin Barrette au poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal, à compter du 10 novembre 2017;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

31. Information :

- a) DG-01-349 Direction générale – modification du document « L'éthique et les valeurs au travail : Code de conduite des employés de la CSDM » – ajout d'un préambule
- b) INF-741 Comité de gestion de la taxe scolaire – demande de compensation des pertes de revenus et des coûts additionnels reliés au paiement de la taxe scolaire en deux versements
- c) INF-744 Comité de parents de la CSDM – nomination de représentants parents au CCSEHDAA

32. Période réservée aux commissaires

- a) Les 30 ans du MEMO

Le commissaire Kenneth George salue les 30 ans du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) et le rôle joué par ce parti pour transformer le monde scolaire québécois.

- b) Départ du commissaire Jean-Martin Aussant

Le commissaire Jean-Martin Aussant annonce sa démission du Conseil des commissaires. Il souhaite toutefois poursuivre sa collaboration avec la CSDM, grâce au Chantier de l'économie sociale, dont il est le directeur général, chantier qui a notamment comme projet de fournir des repas aux enfants.

La présidente le remercie pour son engagement à titre de commissaire coopté à la CSDM.

c) Journée de l'enfance

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng souhaite souligner la Journée de l'enfance et rappelle l'importance de recentrer la mission du Conseil des commissaires sur l'élève.

d) Alloprof Parents

La commissaire Diane Beudet annonce qu'un nouveau service destiné aux parents est maintenant disponible sur le site Alloprof, soit Alloprof Parents. Elle invite les membres à consulter le site.

33. Période réservée à la Direction générale

À ce point, il n'y a aucune question, ni aucun commentaire.

La séance est levée à 23 h 10.